

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page1 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit :	Milliput partie A Variations de couleurs : Standard, Terracotta, Noir, Blanc superfin, Gris argenté, Métallique et Bleu turquoise.
Code UFI noir	WCNG-74TX-V8H2-6QKW
Code UFI gris argenté	WCNG-74TX-V8H2-6QKW
Code UFI métallique	YENG-R4HC-58HK-U25Y
Code UFI jaune standard	WCNG-74TX-V8H2-6QKW
Code UFI blanc superfin	3HNG-846R-G8H2-HDS1
Code UFI Terracotta	WCNG-74TX-V8H2-6QKW
Code UFI Turquoise	WCNG-74TX-V8H2-6QKW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation :	Composant A d'un mastic époxy bi-composant à prise à froid.
Utilisations déconseillées :	Non disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable :	ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba Hellegatstraat 13a 2590 Berlaar Belgique Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27 Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org
----------------------------	--

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance	
ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Le produit est classé conformément à la législation applicable.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.

Risques pour la santé

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2 - H315 : Provoque une irritation de la peau.

Irritation grave des yeux, Catégorie 2 - H319 : Provoque une irritation grave des yeux.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

(Chronique) Danger aquatique à long terme, Catégorie 2 - H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 2.1 Date de révision 18-06-2024
Nom commercial : Milliput part A

Page 2 de 9

Date d'impression : 30-1-2025

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :



Pictogrammes de danger :

Mot signal

Avertissement.

Indices de danger :

- H315 Provoque une irritation de la peau.
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- H319 Provoque une grave irritation des yeux.
- H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Précautions

La prévention :

- P102 Conserver hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Action :

- P332+313 En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.
- P337+313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant suspecté d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant suspecté d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges :

Description :

Description chimique : Résine époxy modifiée

Nom chimique	No CAS N° CE Numéro d'index Numéro d'enregistrement	Mise en page (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Résine époxy : 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane.	25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8 -	Irritation des yeux 2 ; H319 Irritation cutanée 2 ; H315 Sensation cutanée 1 ; H317 Chronique aquatique 2 ; H411 <u>limites de concentration spécifiques</u> Irrit. des yeux 2 ; H319 >= 5 % Irrit. cutanée 2 ; H315 >= 5 %	25 - 50

Pour l'explication des abréviations, voir la section 16.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 2.1 Date de révision 18-06-2024
Nom commercial : Milliput part A

Page 3 de 9
Date d'impression : 30-1-2025

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Par inhalation :

Si l'inhalation du produit est soupçonnée de provoquer des symptômes, amener la personne exposée à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de difficultés respiratoires, d'irritation des voies respiratoires ou d'autres symptômes, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

En cas de signes d'irritation ou d'éruption cutanée, laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation ou l'éruption cutanée persiste.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau à température ambiante ou une solution de lavage oculaire pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire.

Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion :

En cas de contact avec la bouche, rincer à l'eau.

Faire boire de l'eau si le produit a été avalé.

Consulter un médecin si la personne exposée se sent mal.

Ne pas faire vomir, sauf avis contraire du personnel médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

Provoque une irritation de la peau et peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires :

Traiter les symptômes au fur et à mesure qu'ils apparaissent.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés :

Le jet d'eau peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme inflammable.

En cas d'incendie, le produit se décompose en produisant des fumées, des vapeurs et des gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers :

Retirer le produit du feu ou refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Empêcher l'eau provenant de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les cours d'eau ou les systèmes de drainage.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions individuelles :

Le produit est fourni aux consommateurs dans de petits emballages qui peuvent être collectés.

En cas de déversement important dans un cadre professionnel, porter une protection individuelle.

Suivre les procédures prescrites en cas de déversement sur le lieu de travail.

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau ou les systèmes de drainage.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer le déversement dès que possible.

Pour les petites quantités, recueillir le produit ou essuyer les résidus avec un chiffon ou du papier.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page4 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

Pour les quantités plus importantes, absorber sur un matériau inerte (par exemple du sable) et balayer.

Rincer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon.

Collecter les déchets, les lavures et les matériaux contaminés en vue de leur élimination en toute sécurité.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour les équipements de protection individuelle recommandés, voir la section 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Voir la section 8 pour les contrôles techniques et la protection individuelle.

Tenir hors de portée des enfants.

Pour la manipulation en vrac, éviter le contact du produit avec la peau et les yeux, en appliquant les mesures décrites dans la section 8.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Pour le stockage en vrac, garder le récipient fermé.

Stocker les récipients dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Composant A d'un mastic époxy bi-composant à prise à froid.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Le produit ne contient aucun composant pour lequel des valeurs d'exposition ont été établies.

Valeurs limites de l'UE	Aucun.
Valeurs limites nationales (Royaume-Uni)	Talc, poussière respirable : WEL : 8 h TWA, 1 mg/m ³ .
Procédure de suivi	Non disponible.
Autres : santé humaine (DNELs, DMELs)	Non disponible.
Autre : environnementale (PNEC)	Non disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques :

Pour une utilisation sur le lieu de travail, une bonne ventilation générale (par exemple, 3 à 5 renouvellements d'air par heure) est recommandée.

Équipement de protection individuelle :

Pour la manipulation sur le lieu de travail, la nécessité d'un équipement de protection individuelle doit être basée sur une évaluation des risques pour l'utilisation particulière.

Éviter le contact avec la peau en portant des gants résistants aux produits chimiques (par exemple en nitrile, 0,2 mm) et des lunettes de protection.

En cas de contact prolongé, porter des vêtements de protection (tablier, blouse).

L'équipement de protection respiratoire n'est pas nécessaire pour l'utilisation prévue.

Les EPI doivent être conformes aux normes GB ou européennes (EN).

Consulter le fabricant pour connaître les temps de rupture.

Mesures de protection :

Non disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :

Liquide (pâte)

Couleur :

Diverses couleurs (Standard, Terracotta, Noir, Blanc superfin, Gris argenté, Métallique et Bleu turquoise)

Odeur :

Caractéristique

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

Point de fusion/congélation :	Non disponible ; résine époxy -16°C
Point d'ébullition (initial) et intervalle d'ébullition :	Non disponible ; résine époxy 320°C
Inflammabilité :	Non disponible
Limite inférieure et supérieure d'explosion :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible ; résine époxy 266°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
pH :	Non disponible
Viscosité cinématique :	Non disponible
Solubilité :	Eau : résine époxy 7 mg/L à 25°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Résine époxy 3,2 à 25°C (calculé)
Pression de vapeur :	Non disponible ; résine époxy < 0,001 Pa à 20°C (estimation)
Densité ou densité relative :	Non disponible
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Caractéristiques des particules :	Non disponible

9.2 Autres informations

Non considéré comme explosif ou oxydant.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Non disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Pas de polymérisation dangereuse.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées ou lumière directe du soleil.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Acides forts, alcalis et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis pour la voie orale.

Résine époxy : DL50 (orale, rat, méthode OCDE 420) > 2000 mg/kg.

Corrosion/irritation de la peau :

D'après les données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification sont remplis pour la catégorie 2 (provoque une irritation de la peau).

Résine époxy : peut provoquer une irritation.

Lésions oculaires graves/irritation :

D'après les données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification sont remplis pour la catégorie 2 (provoque une grave irritation des yeux).

Résine époxy : peut provoquer une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation respiratoire :

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

Sensibilisation cutanée :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont remplis pour la catégorie 1 (peut provoquer une réaction allergique cutanée).

Résine époxy : peut entraîner une sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

Cancérogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

STOT - exposition unique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

STOT-exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun ingrédient pertinent n'a été classé pour cet effet.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient aucun composant suspecté d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Plus d'informations

Pas de données disponibles

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont remplis pour la catégorie chronique aquatique 2 (toxique pour la vie aquatique avec des effets durables).

Produit :

Résine époxy :

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets durables :

CE50 (daphnies, 48 h) 1 mg/L ; CE50 (algues, 72 h) 9 mg/L.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Produit :

Résine époxy :

Pas facilement biodégradable, mais s'hydrolyse dans l'eau (82% sur 28 jours).

12.3 Bioaccumulation :

Produit :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit :

Évaluation :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation :

La substance/le mélange ne contient aucun composant suspecté d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

12.7 Autres effets nocifs :

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit :

Les petits objets de consommation peuvent être mis en décharge.

Pour l'élimination en vrac, l'incinération ou la mise en décharge est recommandée pour ce produit.

L'élimination par les égouts n'est pas recommandée.

Les résidus chimiques sont généralement considérés comme des déchets spéciaux.

Les exigences générales de l'UE sont énoncées dans la directive 2008/98/CE et les équivalents en GB.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 3082

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

14.2 Nom de charge approprié selon le règlement type de l'ONU

ADR/RID/ADN : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N O S (contient du 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane).

IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N O S (contient du 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane).

IATA : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N O S (contient du 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane).

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/AND : III

IMDG : III

IATA : III

14.5 Risques environnementaux

ADR/RID/AND

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Pollution marine : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

La (les) classification(s) de transport indiquée(s) dans le présent document est (sont) donnée(s) à titre indicatif et basée(s) sur les propriétés du produit non emballé telles que décrites dans la présente fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- ROYAUME-UNI : Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (COSHH), tel que modifié.
- COSHH Essentials : Easy Steps to Control Chemicals ; HSE Books 2003 (également disponible sur le site web du HSE).
- Workplace Exposure Limits EH40/2005 (deuxième édition, publiée en 2011), Health and Safety Executive.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Sans objet.

SECTION 16 : Autres informations

Révisions :

Cette FDS est la version 1.1 au format UE (Règlement 2020/878), utilisant la classification selon le Règlement CLP, ou l'équivalent en GB. Les changements par rapport à la version 1.0 du 2 mai 2022 sont les suivants : ajout d'une nouvelle variante de couleur, Metallic.

Texte intégral des déclarations H

H315 : Provoque une irritation de la peau.
H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319 : Provoque une grave irritation des yeux.
H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Texte complet des autres abréviations

Chronique aquatique : (long terme) Risque aquatique
Irritation des yeux : Irritation des yeux
Irritation de la peau : Corrosion/irritation de la peau
Sensibilisation de la peau : Sensibilisation de la peau

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Australian Industrial Chemicals Inventory ; ASTM - American Society for Testing of Materials ; p.c. - poids corporel ; CLP - Classification, Labelling and Packaging Regulation ; Regulation (EC) no. 1272/2008 ; CMR - cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - norme allemande ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; numéro CE - numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x % ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réaction de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de construction et d'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - concentration inhibitrice intermédiaire ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 de 9

Version 2.1

Date de révision 18-06-2024

Date d'impression : 30-1-2025

Nom commercial : Milliput part A

Inventory of Existing Chemicals ; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. o.s. - Non spécifié par ailleurs ; NO(A)EC - Pas d'effet détectable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet détectable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet détectable sur la capacité de charge ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention ; PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique ; PICCS - Philippine Inventory of Chemicals and Substances ; (Q)SAR - (Quantitative) Structure-Activity Relationship ; REACH - Regulation (EC) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature (température de décomposition auto-accélérée) ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance of Very High Concern ; TCSI - Taiwan Chemical Inventory List ; TRGS - Technical Regulation on Hazardous Substances ; TSCA - Toxic Substances Control Act (USA) ; UN - United Nations ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative.

Plus d'informations

Conseils en matière de formation :

Fournir des informations, des instructions et une formation de qualité aux utilisateurs.

Références :

Recherche de produits chimiques ; disponible sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : <http://echa.europa.eu/>.

Base de classification :

La classification du mélange a été évaluée conformément aux critères énoncés dans le règlement 1272/2008 ou l'équivalent GB sur la base des informations disponibles sur les ingrédients.

Classification de la préparation :

Irrit. cutanée 2	H315
Irrit. des yeux 2	H319
Sensation cutanée 1	H317
Chronique aquatique 2	H411

Procédure de classification :

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances à la date d'émission indiquée. Ces informations sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une indication de qualité.